

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité - Justice

Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction de l'Entretien des Infrastructures

OBJET : Additif n°01 à la DP/001/CPMP/MET/2023.

Demande de proposition pour le contrôle et la surveillance des travaux d'entretien du réseau routier urbain et interurbain prioritaire n°001/CPMP/MET/2023.

Suite aux demandes d'éclaircissements concernant la demande de proposition mentionnée dans l'objet, émises par certains soumissionnaires, et en raison de la modification de la date de dépôt des offres, les réponses à ces demandes d'éclaircissements ainsi que la nouvelle date fixée pour le dépôt des offres sont consignées dans le présent additif, qui fait partie intégrante de la DP n°01/CPMP/MET/2023.

I- Réponses aux demandes d'éclaircissements :

Question n°1 :

Le point 12 de la section 3 (données particulière-page 18) ne fait pas cas des techniciens topographes pourtant énumérés au niveau des termes de référence à la page 42.

Réponse n°1 :

La distribution des points de la note technique est conforme à ce qui est indiqué à la page 18 des données particulières. Il n' ya pas de note prévue pour les techniciens topographes.

Question n°2 :

Aussi les experts du siège sont au nombre de cinq (05) au niveau des données particulières, pourtant au niveau des termes de référence on dénombre un seul expert du siège de même que dans le devis quantitatif au formulaire fin 3 (page 35).



Réponse n°2 :

Un seul expert est prévu, les effectifs indiqués dans le devis quantitatif font foi, ce qui signifie que le nombre d'experts demandés est d'un seul expert au lieu de cinq.

Et en ce qui concerne les techniciens topographes, leurs curriculum vitae devront être fournis afin que le plan de travail et la méthodologie soient conformes aux termes de référence.

Question n°3 :

Article 12 des données particulières (Expérience du bureau pertinente pour la mission)

Expérience spécifique dans la réalisation de prestation similaires : contrôle et surveillance des travaux d'entretien du réseau routier urbain ou/et interurbain ayant une longueur plus de 2500 km (2.5 points par projet) : ce sous-critère nous semble trop exagéré ! Pour avoir la note complète, le bureau devra avoir 6 projets de plus de 420 km/projet, ce qui est n'est réalisable.

De ce fait, nous vous prions de revoir cette condition afin de donner de la chance pour tous les consultants pour répondre à ce critère.

Réponse n°3 :

La nature de la prestation concerne le contrôle et la surveillance des travaux d'entretien d'un réseau routier urbain et interurbain dispersé, et non pas le contrôle et la surveillance des travaux d'entretien routier sur des tronçons limités. Pour cette raison, afin de correspondre à l'expérience spécifique requise, il a été stipulé que le candidat devrait justifier d'une expérience dans le contrôle et la surveillance des travaux d'entretien d'un réseau routier d'une longueur de 2500 km.

Question n°4 :

Article 12 des données particulières (Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission).

il est demandé 05 surveillant des travaux (noté sur 15 point) ; par contre on voit de discordance dans le reste de la DP, à savoir :

*vingt (20) surveillants dans le formulaire FIN-3. DEVIS Quantitatif Estimatif :

*Quinze (15) surveillants de chantier dans le chapitre (VIII. Personnel et Matériel du consultant- composition du personnel clé).

Réponse n°4 :

Comme stipulé à la page 18, dans la section 3 - Données particulières, une notation de 10 points est attribuée pour 20 surveillants de travaux. Donc, le nombre requis de surveillants des travaux est de 20.



Question n°5 :

Dans la définition des prix, le prix (9) couvre les frais d'acquisition des 6 (six) véhicules 4x4 neuf, double cabine, 4 cylindres, dont les caractéristiques seront approuvées au préalable et avant ses acquisition, par l'administration.

afin de nous permettre de vous proposer un prix correct, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer les caractéristiques des véhicules que vous souhaitez avoir dans le cadre de ce projet , il est souhaitable que les frais d'achat des véhicules soient des plafonds que vous fixez afin de permettre à tous les consultants de répondre sur la même base.

Réponse n°5 :

La loi régissant la passation des marchés publics nous interdit de spécifier une marque de véhicule ou de définir des caractéristiques techniques qui pourraient être orientées vers une marque particulière. Ainsi, les véhicules à acquérir doivent obligatoirement être neufs, de type 4x4, à double cabine et équipés d'un moteur 4 cylindres.

Question n°6 :

Afin de nous permettre d'avoir plus de détail sur le projet, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer la liste des routes à réhabilité ainsi que leurs emplacements.

Réponse n°6 :

Les axes concernés par les travaux d'entretien routier sont données à titre indicatif en pièce jointe.

Question n°7 :

Le prix unitaire fixé pour la mobilisation de l'équipe de laboratoire avec le matériel nécessaire pour une durée d'un (1) mois est de combien.

Réponse n°7 :

Conformément au devis quantitatif estimatif du LNTP, le prix unitaire pour la mobilisation de son équipe avec le matériel nécessaire pour une durée d'un (1) mois est de 418 238 MRU TTC. En pièce jointe se trouve ce DQE.



II- Changement de la date limite de dépôt des offres :

La date limite de dépôt des offres a été reportée jusqu'au 14 Décembre 2023.

SALEM MBEIRICK

